

SOMMAIRE

- ▶ *Mot de la rédactrice* 1
- ▶ *Nouvelles en bref...* 1
- ▶ *Introduction à la traçabilité* 2
- ▶ *Implication du FQAEA dans ce dossier* 3
- ▶ *Réalisation d'une étude sur la traçabilité* 4
- ▶ *La traçabilité au Québec et au Canada* 4

NOUVELLES EN BREF...

Le règlement européen n°178/2002 sur la sécurité des aliments imposera à partir du 1er janvier 2005 une traçabilité à toutes les étapes des filières alimentaires de la Communauté européenne.

La traçabilité est un sujet à de nombreuses tables de discussions internationales parmi lesquelles le Codex Alimentarius et des groupes de travail de EAN-UCC.

Parmi les pays, provinces ou communautés qui s'intéressent à la traçabilité, on retrouve :
l'Union Européenne,
l'Australie, la Nouvelle-Zélande,
le Japon, les États-Unis,
le Québec, le Canada...

La traçabilité : être bien informé pour prendre des décisions éclairées

Bonjour et bienvenue à tous pour la parution de notre premier numéro,

Dans un contexte international où les clients et consommateurs sont de plus en plus exigeants par rapport aux produits alimentaires achetés, la traçabilité est considérée et devenue l'outil nécessaire qui rassure en apportant des garanties sur les aliments.

Au Québec, des projets de réglementation sont en cours pour la filière bovine (pour une mise en place en 2005), pour les filières ovine, porcine et une horticole. Dans ce contexte, afin que chacun puisse

recueillir les bonnes informations, connaître les derniers développements à propos de la traçabilité et participer activement à la mise en place d'un système adapté à nos entreprises, ce bulletin, dédié au secteur de la transformation agroalimentaire, paraîtra 4 fois par année.

Je vous souhaite une bonne lecture, et suivez nous à la trace jusqu'à notre prochaine édition.

Sophie Jacquement,
conseillère en traçabilité (FQAEA)



Introduction à la traçabilité

Plusieurs définitions existent... 2 aspects : administratif et qualitatif

... mais parmi celles fréquemment utilisées, on retrouve celle de la norme NF EN ISO 8402 :

La traçabilité est «*l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'une identification enregistrée*». L'entité peut désigner une activité, un processus, un produit, un organisme ou une personne.

Origine : les différentes crises européennes

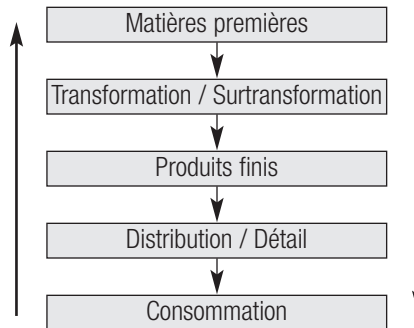
La traçabilité a toujours été implicite dans les systèmes d'amélioration de la qualité. Néanmoins cet outil a émergé suite aux crises européennes de la vache folle et des dioxines qui ont ébranlé la confiance des consommateurs vis-à-vis des produits de l'alimentation. La transparence, assurée par la mise en place d'un tel système, a été la réponse utilisée par les autorités et les entreprises afin de rétablir cette confiance malmenée.

Dans un contexte international d'échanges commerciaux, les clients veulent toujours plus de garanties et exigent souvent en plus des systèmes de qualité (HACCP, ISO...) un système de traçabilité.

La traçabilité administrative concerne le cheminement du produit :

Traçabilité ascendante

Elle permet de connaître en tout point de la chaîne l'origine et les caractéristiques d'un produit.



Traçabilité descendante

Elle permet, à partir des matières premières, de retrouver les produits finis correspondants et leurs destinations.

La traçabilité qualitative permet de garder en mémoire les événements marquants à chaque étape de la vie du produit :

- Tous les éléments distinctifs (e.g. : Produit issu de l'agriculture biologique, produit sans traces d'arachides...)
- L'ensemble des contrôles et autocontrôles réalisés sur le produit

Salubrité, qualité et traçabilité : 3 notions différentes

Les deux premières notions concernent les caractéristiques des produits alimentaires eux-mêmes alors que la dernière est relative à des mécanismes et procédures qui peuvent ou non être intégrés au système «qualité» des entreprises. Son objet est de coupler un flux physique de matières et un flux d'informations.

Quelques avantages d'un système de traçabilité

- Renforcer ses procédures de rappel de produits
- Retracer les problèmes à la source
- Obtenir un avantage concurrentiel en différenciant ses produits sur le marché
- Améliorer sa gestion de production et sa logistique
- Connaître l'incidence des matières premières sur les procédés.



L'implication du FQAEA

Un fonds d'adaptation dédié au secteur de la transformation alimentaire

Le Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires inc. (FQAEA), créé en 1995, est un organisme chargé d'administrer une partie de la subvention accordée au Québec par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du programme du Fonds Canadien d'Adaptation et de Développement Rural (FCDAR). Sa mission consiste à favoriser l'adaptation et le développement de l'industrie de la transformation agroalimentaire grâce à son programme d'aide. Les actions du Fonds sont appuyées par un conseil d'administration composé de membres désignés par l'industrie, les associations ou les organisations

du secteur, des représentants du MAPAQ* et d'AAC et du doyen de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval de Québec.

Pour en savoir plus :

Sur le FCADR : www.agr.gc.ca/card-fcadr

Sur le FQAEA : www.fqaea.qc.ca

Apport d'un soutien technique dans le dossier de la traçabilité

L'industrie de la transformation agroalimentaire doit être un acteur important dans la mise en place d'un système de traçabilité adapté à nos entreprises et à notre secteur. La volonté du FQAEA est d'apporter un soutien technique et d'aider à l'organisation d'une action commune grâce à un travail avec vos associations.

Participation au sous-groupe de travail sur la traçabilité du MAPAQ

Un représentant du FQAEA est présent sur le sous-groupe de travail du gouvernement du Québec afin de présenter les réflexions du comité technique, faire des recommandations et soutenir les associations dans le but de mettre en place un mécanisme de traçabilité équitable, facile d'application, constant à travers les différents secteurs de la transformation et qui ne pénalisent pas la compétitivité des entreprises québécoises au niveau local, national et international.

*Abréviations utilisées :

AAAQ : Association des abattoirs avicoles du Québec

CILQ : Conseil de l'industrie laitière du Québec

CTAC : Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation

CVC : Conseil des viandes du Canada

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Création d'un comité technique de la transformation sur la traçabilité

Un comité technique a été créé en juin dernier où vous êtes représentés par l'intermédiaire de vos associations.

Les mandats du comité sont :

- Informer du développement de la traçabilité
- Orienter les associations et entreprises quant aux mesures à prendre face au développement de la traçabilité
- Proposer des solutions favorisant l'implantation ordonnée et efficace de la traçabilité.
- Établir des positions communes

Membres du comité technique

Nom	Association/entreprise
M Batista	Écolait Ltée
M Billette	Abattoir Billette Inc.
M Décarie.....	CTAC* / AAAQ*
M Fournaise.....	CVC* section Québec
M Girard	MAPAQ*
Mme Guérineau ..	Olymel
M Gravel	AAC
Mme Jacquement	FQAEA
M L'Étoile.....	CILQ*
M Leclair	Agropur

Réalisation d'une étude sur la traçabilité

Peu d'information sur la traçabilité au Québec...

Un des premiers constats du comité technique est que la traçabilité est peu ou encore mal connue et que peu de données existent pour le secteur de la transformation agro-alimentaire.

Préalable à toute démarche : établir un portrait de la situation actuelle

Avant d'initier toute démarche relative à l'implantation de la traçabilité, il est important de bien connaître la situation actuelle à partir de laquelle des plans d'action pourront être établis.

Étude sur la traçabilité, l'importance de votre participation

Dans le but d'établir un portrait proche de la réalité, des entreprises de transformation et de surtransformation agroalimentaire au Québec vont être contactées afin de connaître le niveau de compréhension et d'implantation de la traçabilité.

Votre participation est importante car d'elle dépend les résultats de l'étude qui permettront d'évaluer les impacts d'une éventuelle réglementation sur la traçabilité et de déterminer les mesures nécessaires pour aider les entreprises dans l'implantation d'un tel système.

La traçabilité au Québec et au Canada

QUÉBEC

Septembre 2001

Création d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), organisme non lucratif dont la mission est de développer et mettre en opération un système d'identification et de traçabilité des produits agricoles.

Pour en savoir plus :
www.agri-traçabilité.qc.ca

15 avril 2002

Tous les bovins au Québec doivent être identifiés par une étiquette code à barres et une étiquette électronique enregistrés à ATQ. Tous leurs déplacements doivent être signalés.

Les abattoirs doivent déclarer à ATQ les numéros de boucles des animaux abattus.

Pour en savoir plus :
consulter le «Règlement sur l'identification des animaux d'espèces bovines» sur le site
www.lois.gouv.qc.ca

CANADA

1 juillet 2001

Conformément à la partie XV du règlement sur la santé des animaux, tous les bovins et bisons doivent être identifiés et enregistrés auprès de l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB).

Pour en savoir plus :

- sur le «Règlement sur la santé des animaux»:
<http://laws.justice.gc.ca/fr/H-3.3/C.R.C.-ch.296/texte.html>
- Sur l'ACIB : <http://www.canadaid.com>

Si vous avez des commentaires ou des suggestions sur le bulletin, vous pouvez contacter Mme Sophie Jacquement :

Téléphone : (514) 858-2067 Télécopieur : (514) 858-2016

Courriel : jacquements@fqaea.qc.ca

Pour toute information sur la traçabilité, n'hésitez pas à appeler votre association.



Fonds québécois
d'adaptation des
entreprises
agroalimentaires

Le FQAEA est créé en vertu du Fonds Canadien d'Adaptation et de Développement Rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



Agriculture et
Agro-alimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada